

**ANALYSER LES TEXTES DE COMMUNICATION**



Dominique MAINGUENEAU

# ANALYSER LES TEXTES DE COMMUNICATION

4<sup>e</sup> édition

ARMAND COLIN

Illustration de couverture : © Photo Kozyr, Shutterstock

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2021 (1998)

Armand Colin est une marque de  
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN 978-2-200-62646-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

---

# SOMMAIRE

<i>AVANT-PROPOS</i>	VII
<b>1. Énoncé et contexte</b>	1
<b>2. Les lois du discours</b>	9
<b>3. Diverses compétences</b>	19
<b>4. Discours, énoncé, texte</b>	29
<b>5. Types et genres de discours</b>	35
<b>6. Médium et discours</b>	47
<b>7. La scène d'énonciation</b>	59
<b>8. L'ethos</b>	67
<b>9. Des genres de discours très divers</b>	77
<b>10. L'embrayage énonciatif</b>	85
<b>11. Plan embrayé et plan non embrayé</b>	93
<b>12. L'emploi des personnes</b>	105
<b>13. Polyphonie et responsabilité énonciative</b>	115
<b>14. Le discours direct</b>	129
<b>15. Discours indirect, formes hybrides</b>	139
<b>16. Modalisation autonymique, guillemets, italique</b>	149

<b>17. Proverbe, slogan, ironie</b>	159
<b>18. Les énoncés détachés</b>	167
<b>19. Types de désignations</b>	179
<b>20. La cohésion du texte : anaphore et cataphore</b>	193
<b>21. Noms de marques et de produits</b>	203
<b>22. Les énoncés adhérents</b>	217
<i>CONCLUSION</i>	227
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	231
<i>INDEX</i>	235
<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	239

---

# AVANT-PROPOS

Vivre dans le monde contemporain, c'est être confronté à une multitude de textes aussi éphémères qu'envahissants : tracts, annuaires, journaux, affiches, guides touristiques, « mailings » publicitaires, sites d'information sur le Web... Énoncés survolés, feuilletés, consultés, rarement *lus*, au sens plein du mot.

Dans l'enseignement secondaire on s'intéresse de plus en plus à ces énoncés peu prestigieux. C'est aussi le cas, bien sûr, dans les cursus à vocation professionnelle (IUT, écoles de journalisme, de sciences politiques, de commerce, départements de communication...), mais aussi dans les facultés de lettres et de langues, où se développent de nouvelles filières : « spécialisées », « appliquées », « professionnelles »...

Une des caractéristiques de la recherche actuelle sur le langage, c'est l'émergence de travaux qui, au lieu de replier le langage sur l'arbitraire de ses unités et de ses règles, abordent les énoncés comme *discours*. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une discipline, mais d'un espace d'échanges instable entre diverses disciplines, chacune étudiant le discours à travers un point de vue qui lui est propre : analyse de la conversation, théories de l'argumentation, de la communication, sociolinguistique, ethno-linguistique, analyse du discours (la liste n'est pas exhaustive) se partagent ce domaine d'investigation ouvert sur des champs connexes (sociologie, psychologie, histoire...). Cette ouverture des sciences du langage rencontre les préoccupations de nombre de chercheurs d'autres domaines des sciences humaines et sociales, soucieux eux aussi de prendre en compte la dimension langagière de leurs objets.

Dans ce manuel nous avons adopté le point de vue de l'analyse du discours, qui n'appréhende *ni l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication, mais s'efforce de les associer intimement*. L'analyste du discours peut prendre pour base de travail un genre de discours (une consultation médicale, un cours de langue, un débat politique

télévisé...) aussi bien qu'un secteur de l'espace social (un service d'hôpital, un café, un studio de télévision...) ou un champ discursif (politique, scientifique...); mais il ne part d'un *genre* que pour l'inscrire dans ses *lieux* et ne délimite un *lieu* que pour considérer quel(s) *genre(s)* de discours lui sont associés. Un texte publicitaire, par exemple, n'est pas étudié seulement comme une structure textuelle, un enchaînement cohérent de signes verbaux, ni comme un des éléments d'une stratégie de marketing, mais comme activité énonciative rapportée à un *genre de discours* : le lieu social dont il émerge, le canal par lequel il passe (oral, écrit, télévisé...), le type de diffusion qu'il implique, etc., ne sont pas dissociables de la façon dont le texte s'organise.

Nous ne cherchons pas à dresser un panorama des problématiques de l'analyse du discours, ni à construire un modèle détaillé de ce qu'est l'activité de discours : nous indiquons seulement ses caractéristiques majeures et proposons un certain nombre d'entrées pour l'analyse de textes écrits, en privilégiant les plus étudiés, les multiples formes de presse et de publicité. Nous sommes bien conscient que la réalité du discours est aussi orale. Mais pour étudier sérieusement des corpus oraux, il faudrait disposer d'enregistrements audiovisuels et mobiliser l'énorme appareil conceptuel et descriptif qu'a développé l'analyse conversationnelle. Nous n'avons pas non plus considéré la dimension iconique (photos, dessins, schémas, mise en page...) des textes, de manière à nous concentrer sur le seul matériau *verbal*. Mais ce n'est qu'un choix didactique : de plus en plus, les textes sont des « iconotextes », image *et* parole, le verbal même faisant image. Cette tendance est portée à son paroxysme sur le Web.

Au-delà de son utilité immédiate, ce livre s'inscrit dans un mouvement qui s'affirme, celui d'une didactique des sciences du langage tournée vers des publics pour lesquels l'étude de la langue n'est pas un souci prioritaire. Cette contrainte nous oblige à ne présupposer chez notre lecteur qu'un minimum de connaissances en matière de linguistique. Nous espérons néanmoins qu'au terme de son parcours, il aura envie de porter un regard différent sur les énoncés qui l'entourent.



## Chapitre 1

---

# ÉNONCÉ ET CONTEXTE

### LE SENS D'UN ÉNONCÉ

Pour aborder de manière convenable les énoncés on ne peut pas s'appuyer sur une conception inadéquate du sens. Aussi, dans ce premier chapitre allons-nous essayer de souligner la complexité des relations entre sens et contexte.

#### **Un processus asymétrique**

On considère habituellement que chaque énoncé est porteur d'*un* sens stable, celui qu'y a placé le locuteur. Ce sens serait celui que déchiffre le destinataire, qui dispose du même code que le locuteur, puisqu'il parle la même langue. Dans cette conception de l'activité linguistique, le sens se trouverait en quelque sorte inscrit *dans* l'énoncé, dont la compréhension passerait pour l'essentiel par une connaissance du lexique et de la grammaire de la langue ; le contexte jouerait un rôle périphérique, il fournirait les données qui permettent de lever les éventuelles ambiguïtés des énoncés. Si l'on dit par exemple « Le chien aboie » ou « Elle est passée » le contexte ne servirait qu'à déterminer si « le chien » désigne un chien particulier ou la classe des chiens, à qui réfère « elle », si « passée » réfère à un mouvement ou à une couleur, etc.

La réflexion contemporaine sur le langage a pris ses distances à l'égard d'une telle conception de l'interprétation des énoncés : le contexte n'est pas simplement placé *autour* d'un énoncé qui *contiendrait* un sens partiellement indéterminé, que le destinataire n'aurait plus qu'à préciser. Tout acte d'énonciation est en effet foncièrement **asymétrique** : celui qui interprète l'énoncé reconstruit son sens à partir d'indications données dans l'énoncé produit, mais rien ne garantit que ce qu'il *reconstruit coïncide avec les représentations de l'énonciateur*. Comprendre un énoncé, ce n'est pas seulement se reporter à une grammaire et à un dictionnaire, c'est mobiliser des savoirs très divers, faire des hypothèses, raisonner, en construisant un contexte qui n'est pas une donnée préétablie et stable. L'idée même d'un énoncé possédant un sens fixe hors contexte devient indéfendable. Cela ne veut pas dire, bien sûr, que les unités lexicales ne signifient rien *a priori*, mais hors contexte on ne peut pas parler véritablement du sens d'un énoncé, tout au plus de contraintes pour qu'un sens soit attribué à telle séquence verbale dans une situation particulière, pour qu'elle devienne un véritable *énoncé*, pris en charge dans un lieu et un moment singuliers par un sujet qui s'adresse avec une certaine visée à un ou d'autres sujets.

### **L'ancrage dans la situation d'énonciation**

Dans l'immense majorité des cas, les phrases sont porteuses de marques de temps et de personne et se trouvent insérées dans des unités plus vastes, des textes.

Supposons que nous lisions sur un écriteau : « Cette pièce est un espace non-fumeur. » On l'interprète spontanément comme une interdiction. Pourtant, il ne s'agit pas à proprement parler d'une interdiction, mais d'une sorte de constat, d'assertion qui range un certain lieu dans une certaine catégorie. Il n'est pas difficile d'imaginer des situations très variées où un tel énoncé n'aurait pas du tout valeur d'interdiction. Par exemple le patron de l'établissement peut faire visiter les bâtiments à la commission de sécurité et lui dire en ouvrant la porte : « Cette pièce est un espace non-fumeur ». On va le voir, pour que le destinataire interprète une assertion comme une interdiction il faut qu'il fasse un raisonnement qui mobilise à la fois un savoir linguistique et des éléments tirés de l'environnement immédiat et de sa connaissance du monde.

Comme, la plupart des énoncés, « Cette pièce est un espace non-fumeur » possède des marques de temps et de personne ainsi que le déterminant démonstratif « cette ». Le présent a ici une valeur déictique, c'est-à-dire qu'il n'est interprétable que par rapport à la situation d'énonciation singulière dans laquelle il s'inscrit. Notre connaissance du monde nous permet d'attribuer une durée variable à ce présent ; dans les énoncés suivants :

- (1) J'ai un peu froid.
- (2) Marie est dépressive.
- (3) On donne « Blanche Neige » au Rex.

les présents ont une durée très variable : (1) ne dure probablement que quelques minutes ; (2) selon les cas peut renvoyer à une durée allant de quelques semaines à quelques années, voire à la vie entière s'il s'agit d'un trait de caractère ; quant à (3), on peut présumer qu'il réfère à une période de quelques semaines. Pour « Cette pièce est un espace non-fumeur », le lecteur doit s'attendre à une durée indéterminée et ne va pas sortir sa cigarette, prêt à l'allumer, dans l'attente d'un changement d'écrêteau. Mais la situation serait différente si l'écrêteau était un cadran à affichage numérique, donc susceptible de varier, et si la salle était à certaines heures pour non-fumeurs et à d'autres pour fumeurs. Là encore ce n'est pas seulement la connaissance de la grammaire et du lexique du français qui permet d'interpréter correctement cet énoncé.

Le démonstratif « cette » possède lui aussi une valeur *déictique* (voir chap. 10, 2.1), c'est-à-dire qu'il désigne un objet qui est censé être accessible dans l'environnement physique de son énonciation.

La plupart des énoncés possèdent ainsi des marques qui les ancrent directement dans la situation d'énonciation : « *cette* pièce », « *ici* » ou « *hier* », la désinence de temps des verbes, des pronoms comme « *je* » ou « *tu* » ne sont interprétables que si l'on sait à qui, où et quand l'énoncé est dit. Même des énoncés dépourvus de ce type de marques impliquent en fait un renvoi à leur contexte. C'est le cas, on l'a vu, avec « Ne pas fumer », ou, plus directement encore, de « Quelle voiture ! » par exemple, qui constitue une réaction de l'énonciateur devant une voiture accessible dans l'environnement des interlocuteurs.

Il existe pourtant des énoncés qui semblent se poser hors de tout contexte, les exemples de grammaire, précisément : « Le chat poursuit la souris », « Max a été mordu par le chien », etc. Mais c'est une illusion de croire qu'ils s'interprètent sans contexte. En fait, ces phrases apparemment décontextualisées sont inséparables de ce contexte très singulier qu'est un livre de grammaire, où l'on peut parler de « Max » ou de « la souris » sans se demander qui sont exactement ces individus, quand la morsure ou la poursuite ont eu lieu, etc. Quand un linguiste propose de tels exemples, c'est pour illustrer un ou plusieurs phénomènes de langue : « Le chat poursuit la souris » illustrera par exemple le fait que certains verbes sont transitifs, ou encore qu'il y a accord entre l'article et le nom, etc. Qu'on ne sache pas de quel chat il est question, cela n'a pas d'importance : ici seuls sont pris en compte la transitivité du verbe ou l'accord.

## LES CONTEXTES

### Le cotexte

Le contexte d'un énoncé, c'est d'abord l'environnement physique, le moment et le lieu où il est produit, mais pas seulement. Considérons cette succession de phrases d'un roman :

OSS 117 se dirige vers le bar d'un pas nonchalant. Cette pièce est un espace non-fumeur.

Le lecteur ne peut identifier le référent de « cette pièce » qu'en regardant le contexte *linguistique*, qu'on appelle le **cotexte**, c'est-à-dire ici la phrase qui précède, où se trouve « le bar ».

Mais ce cotexte peut être parcouru de diverses manières. Supposons qu'il ait le choix entre deux antécédents possibles :

OSS 117 quitte le salon et se dirige vers le bar d'un pas nonchalant. Cette pièce est un espace non-fumeur et cela fait une heure qu'il a envie d'en griller une et de siroter un bon whisky.

Plutôt que « le bar », le lecteur va probablement choisir « le salon » pour antécédent de « cette pièce ». Si l'on a maintenant :

OSS 117 sort son paquet de cigarettes, quitte le salon et se dirige vers le bar. Cette pièce est un espace non-fumeur : il doit retourner au salon.

La phrase « Il doit retourner au salon » amène le lecteur à reconfigurer le cotexte, en s'appuyant sur sa connaissance du monde et certaines règles de sens commun qui lui disent par exemple que, normalement, si quelqu'un sort un paquet de cigarettes, c'est qu'il a envie de fumer et que s'il veut fumer, il cherche un espace fumeur.

### Trois sources d'informations

Nous avons ainsi mobilisé trois types de « contextes », dont on peut extraire des éléments nécessaires à l'interprétation :

- **l'environnement physique** de l'énonciation, ou **contexte situationnel** : c'est en s'appuyant sur lui que l'on peut interpréter des unités comme « ce lieu », le présent du verbe, « je » ou « tu », etc. ;
- **le cotexte** : les séquences verbales qui se trouvent placées avant ou après l'unité à interpréter. À la différence d'énoncés autonomes comme « Ne pas fumer » qui ne sont constitués que d'une seule phrase, la plupart

des énoncés sont des fragments d'une totalité plus vaste : un roman, une conversation, un article de journal, etc. Ainsi, dans cet extrait d'un fait divers : « [...] Depuis l'installation de la famille dans cette ferme qu'*ils* sont en cours d'aménager, Évelyne est très fatiguée. Tous les matins *elle* est debout dès 6 heures afin de seconder *son* mari [...] », pour comprendre les éléments mis en gras il faut se reporter à des unités introduites antérieurement ou postérieurement dans le texte (voir chap. 20). Ce recours au cotexte sollicite la **mémoire** de l'interprète, qui doit mettre une unité en relation avec une autre du même texte ;

- le rôle joué par la mémoire est encore plus évident pour la troisième source d'informations, notre **connaissance du monde**, les savoirs partagés antérieurs à l'énonciation : par exemple ce que désignent tels noms propres, les méfaits du tabac, la forme réglementaire des panneaux d'interdiction, etc.

## LES PROCÉDURES PRAGMATIQUES

### Une interprétation dérivée

Le lecteur de l'écriteau « Cette pièce est un espace non-fumeur » n'a véritablement compris son sens que s'il l'interprète non comme un constat, mais comme une interdiction. Pour y parvenir, on l'a dit, il doit recourir à des *procédures qui l'amènent à interpréter comme une interdiction ce qui en fait se présente comme une assertion*. Il va sans doute présumer qu'une administration ne se serait pas donné la peine de placer un tel écriteau si son contenu ne concernait pas les gens qui s'assoient dans la salle ; il se dira également que cela n'a pas grand intérêt pour les clients de ranger telle pièce dans la catégorie des espaces non-fumeurs et donc que cette information vise en fait un autre objectif. C'est sur cette base qu'il va devoir déterminer quel est vraisemblablement cet autre sens qu'on veut ainsi lui communiquer indirectement.

### Des instructions pour interpréter

La nécessité de recourir à une sorte de raisonnement pour attribuer un sens à notre énoncé ressort encore plus fortement si on en ajoute un second, introduit par *mais* :

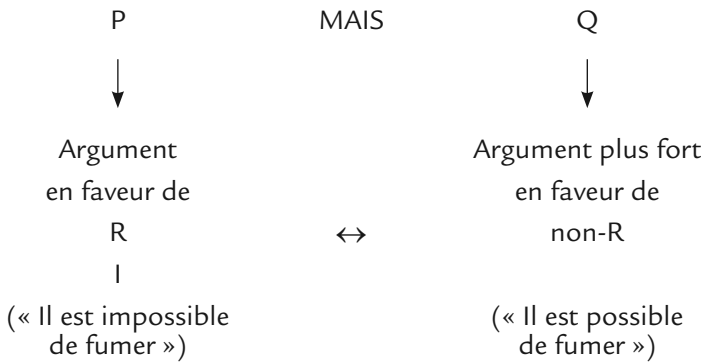
Cette pièce est un espace non-fumeur. **Mais** il y a un bar au bout du couloir.

Le lecteur va devoir chercher une interprétation vraisemblable en s'appuyant à la fois sur le contexte et le sens que possède *mais* dans la langue.

En fait, ce sens de *mais*, c'est un ensemble d'*instructions* données au destinataire pour qu'il puisse construire une interprétation. Employer *mais* revient en quelque sorte à dire au destinataire quelque chose comme : « Dans la suite de propositions P MAIS Q (où P et Q représentent deux propositions quelconques), cherche une conclusion R telle que P soit un argument pour R ; cherche aussi une conclusion non-R telle que Q soit un argument en faveur de non-R et qui soit présenté comme plus fort que R. »

Appliqué à notre exemple, cela donne le schéma suivant :

Cette pièce est un espace non-fumeur (P) mais il y a un bar au bout du couloir (Q)



Le destinataire dispose ainsi d'instructions attachées à l'emploi de *mais* ; muni de ces instructions, en s'appuyant sur le contexte il doit faire des hypothèses pour dégager les propositions implicites R et non-R. Dans le cas de notre écriteau c'est en effet uniquement le contexte qui permet d'interpréter « il y a un bar au bout du couloir » comme indiquant un lieu où il est possible de fumer.

Nous venons de donner deux exemples de procédures de types très différents : le passage de « Cette pièce est un espace non-fumeur » à l'interprétation « Ne fumez pas », et les instructions attachées à *mais*. Il s'agit de procédures *pragmatiques* en cela qu'elles font appel à une analyse du contexte par le destinataire et pas seulement à l'interprétation sémantique, à sa connaissance de la langue. Dans un cas comme dans l'autre ce destinataire n'est pas passif : il doit définir lui-même le contexte dont il va tirer les informations dont il a besoin pour interpréter l'énoncé. A priori, il n'y a jamais *une seule* interprétation possible d'un énoncé, et il faut expliquer suivant quelles procédures le destinataire parvient à celle qui est la plus probable, celle qu'il doit préférer dans tel ou tel contexte.

À partir de là se développe un débat important : puisque la connaissance de la langue ne suffit pas, tant s'en faut, pour interpréter un énoncé, puisqu'il faut faire appel à des procédures pragmatiques, quelle est la part respective du sens linguistique et du sens obtenu par les procédures pragmatiques ? On se doute que sur ce point les avis sont partagés, les uns cherchant à intégrer autant que possible les procédures pragmatiques dans la langue, les autres s'efforçant au contraire de minimiser la part de la langue dans l'interprétation.





## Chapitre 2

---

# LES LOIS DU DISCOURS

### LE PRINCIPE DE COOPÉRATION

#### **Un ensemble de normes**

Pour construire une interprétation le destinataire doit faire l'hypothèse que le producteur de l'énoncé respecte certaines « règles du jeu » : par exemple que l'énoncé est sérieux, qu'il a été produit avec l'intention de communiquer quelque chose qui concerne ceux à qui il est adressé. Ce caractère de sérieux n'est pas *dans* l'énoncé, bien évidemment, mais c'est une condition de sa bonne interprétation : jusqu'à preuve du contraire, si je trouve un écriteau avec une interdiction de fumer dans une salle d'attente je vais présumer que cet écriteau est sérieux. Je ne peux pas retracer l'histoire de cet écriteau pour le vérifier : le seul fait d'entrer dans un processus de communication verbale implique que le locuteur est censé respecter les règles du jeu. Cela ne se fait pas par un contrat explicite, mais par un accord tacite, consubstantiel à l'activité verbale. On a affaire à un savoir *mutuellement connu* : chacun postule que son partenaire se conforme à ces règles et s'attend à ce que l'autre s'y conforme.

Cette problématique a été introduite dans les années 1960 par un philosophe du langage, l'américain Paul Grice, sous le nom de « maximes

conversationnelles<sup>1</sup> », qu'on appelle aussi **lois du discours**. Ces « lois » qui jouent un rôle considérable dans l'interprétation des énoncés sont un ensemble de normes auxquelles les participants sont censés se conformer dès qu'ils participent à un acte de communication verbale. Grice les fait dépendre d'une loi supérieure, qu'il appelle « **principe de coopération** » :

Que votre contribution à la conversation soit, au moment où elle intervient, telle que requiert l'objectif ou la direction acceptée de l'échange verbal dans lequel vous êtes engagé.

En vertu de ce principe, les partenaires sont censés partager un certain cadre et collaborer à la réussite de cette activité commune qu'est l'échange verbal, où chacun se reconnaît et reconnaît à l'autre certains droits et devoirs.

Ce principe prend tout son poids dans les conversations, où les partenaires (deux ou plus) sont en contact immédiat et agissent continuellement l'un sur l'autre. Mais les lois du discours sont également valides pour n'importe quel type d'énonciation, même à l'écrit, où la situation de réception est distincte de la situation de production.

### **Les sous-entendus**

Du seul fait qu'elles sont censées être mutuellement connues des interlocuteurs, les lois du discours permettent en particulier de faire passer des contenus **implicites**.

Supposons qu'au lieu de « Ne pas fumer » on ait un écriteau semblable qui dise « Ne pas s'envoler », placé dans l'antichambre d'un gourou indien réputé. Cette interdiction semble étrange ; pourtant, le lecteur ne va probablement pas s'en tenir à un diagnostic d'étrangeté mais va développer un raisonnement de ce genre :

L'auteur de cet énoncé a dit « Ne pas s'envoler ». Je n'ai pas lieu de penser qu'il ne respecte pas le principe de coopération. Suivant ce principe, tout énoncé doit avoir un intérêt pour celui à qui il est adressé ; l'auteur de cet écriteau le sait et sait aussi que ceux qui le liront le savent. Je présume donc que s'il a transgressé la loi qui veut que les énoncés soient intéressants, c'est seulement en apparence. En réalité, cet énoncé est intéressant, mais d'une autre manière : il ne faut pas s'arrêter à son contenu *littéral* mais chercher une autre interprétation, qui soit compatible avec le principe qui veut que les énoncés aient de l'intérêt pour leurs destinataires. Comme l'auteur de

---

1. « Logique et conversation », trad. fr. in *Communications* n° 30, 1979.

l'écriteau n'a rien fait pour que je m'en tienne au contenu littéral, c'est qu'il veut que je fasse ce raisonnement.

Le lecteur sera ainsi conduit à **inférer** une proposition implicite, dite **implicature**, en s'appuyant *sur le postulat que les lois du discours sont respectées par l'auteur de l'écriteau*. Comme il s'agit d'un grand gourou indien, il tentera de dégager une implicature compatible avec ce qu'il sait de la doctrine du grand gourou. Dans ce cas, le principe de coopération a bien été respecté par le locuteur, mais d'une manière indirecte : le gourou me transmet bien un message qui me concerne, mais ce contenu n'est pas immédiatement accessible, c'est celui, implicite, que j'infère de l'énoncé écrit.

Un tel type d'implicite, qui se tire d'une mise en relation de l'énoncé avec le contexte d'énonciation, moyennant le postulat que sont respectées les lois du discours, est appelé **sous-entendu**. On l'oppose en général à un autre type d'implicite, les **présupposés**, qui, eux, sont inscrits *dans l'énoncé*. Par exemple de :

Paul ne fume plus dans la salle d'attente

on peut tirer le *présupposé* qu'auparavant il fumait. Ce contenu implicite, lui, se trouve *dans l'énoncé*, mais soustrait à toute contestation, comme s'il allait de soi (voir chap. 13, 1.3).

### Les trois dimensions de la communication verbale

Le principe de « coopération » n'est qu'une des manières d'exprimer quelque chose qui est constitutif de la communication verbale et que bien d'autres théoriciens des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle ont élaboré sous des dénominations variées. P. Charaudeau, par exemple, voit au fondement de toute parole un « contrat de communication<sup>1</sup> » qui implique :

- l'existence de *normes*, de conventions acceptées des participants, pour régir la communication ; les « lois du discours » qu'on va voir plus en détail sont de telles normes ;
- une *reconnaissance mutuelle* des participants, de leurs rôles et du cadre de leur communication. Avec F. Flahault on peut même parler de *rappports de places* : « Il n'est pas de parole qui ne soit émise d'une place et convoque l'interlocuteur à une place corrélatrice ; soit que cette parole présuppose seulement que le rapport de places est en vigueur, soit que le locuteur en

1. Voir en particulier les *Cahiers de linguistique française*, n° 17, Genève, 1995 : « Le dialogue dans un modèle de discours ».

- attende la reconnaissance de sa place propre, ou oblige son interlocuteur à s'inscrire dans le rapport<sup>1</sup> » ;
- l'appartenance de la parole à de multiples *genres de discours* qui définissent la situation de communication (voir chap. 5, 2.1).

## LES PRINCIPALES LOIS

### **Pertinence et sincérité**

La liste des lois du discours et les relations qu'elles entretiennent entre elles varient d'un auteur à l'autre. Certaines ont une portée extrêmement générale. Ainsi la loi de **pertinence** ou celle de **sincérité**.

La loi de **pertinence** reçoit des définitions variées, intuitives ou sophistiquées<sup>2</sup>. Intuitivement, elle stipule qu'une énonciation doit être maximale-ment appropriée au contexte dans lequel elle intervient : elle doit intéresser son destinataire en lui apportant des informations qui modifient la situation. C'est en vertu de cette loi que le client du grand gourou indien va chercher à inférer un contenu implicite de « Ne pas s'envoler ». On pourrait faire une remarque du même ordre pour « Ce lieu est un espace non-fumeur » : les lecteurs en infèrent qu'on leur interdit de fumer parce qu'ils postulent que cette assertion les concerne et qu'elle délivre un message susceptible de modifier leur comportement.

Toute énonciation implique qu'elle est pertinente ; ce qui amène le destinataire à chercher à confirmer cette pertinence. Si un quotidien place à sa une : « Harry a revu William en cachette », par le seul fait de le dire il implique que cette information est pertinente là où elle est, comme elle est et pour le public à qui elle est destinée. De même, quand le quotidien *Le Monde* met à sa une la phrase :

L'affaire Air France, symbole du dialogue social en panne.

(*Le Monde*, 15 octobre 2015.)

En posant comme pertinent un tel titre à la une, il contraint le lecteur à penser que cette information est importante, qu'elle enrichit sa compréhension du monde. Mais il est clair que ce qui est posé comme digne de figurer à la

1. *La Parole intermédiaire*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 58.

2. Nous faisons ici allusion à la « théorie de la pertinence » de Dan Sperber et Deirdre Wilson, pour lesquels la pertinence constitue le principe fondamental qui commande l'interprétation des énoncés (*La Pertinence*, 1986, trad. fr., Paris, Éd. de Minuit, 1989).